

Réf: Dossier N° : 19611

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « ANIGOUA CONSTRUCTION »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME WILLIAMSVILLE CINEMA  
EGALITE, 02 BP 482 ABJ 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Décembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 06 Janvier 2016, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ANIGOUA CONSTRUCTION » .

Objet: D'entreprendre dans le domaine de : Génie civil- bâtiment, assainissement - adduction d'eau potable. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Deux (02) Parts Sociales de Cinq cent Mille (500.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 02 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME WILLIAMSVILLE CINEMA  
EGALITE, 02 BP 482 ABJ 02

COGERANT: Monsieur KOUAKOU BOA .

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-294 du 06/01/2016 au Tribunal du Commerce  
d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°084 du 06/01/2016

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

